



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ORDRE NATIONAL DES INFIRMIERS

228, rue du Faubourg Saint Martin
75010 Paris

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile-de-France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du
Centre
RCS Nanterre 632 013 843
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Ordre National des Infirmiers

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres du Conseil National,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil National, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ordre National des Infirmiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Ordre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « 3. Règles et méthodes comptables », « Produits constatés d'avance » et « Ventilation des produits d'exploitation » de l'annexe décrivent les modalités de comptabilisation des cotisations appelées au cours de l'exercice et concernant l'exercice suivant. Dans le cadre de notre appréciation des principes et des méthodes comptables de l'Ordre, nous avons procédé à l'appréciation des modalités décrites et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier du Conseil National et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Ordre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier du Conseil National.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Ordre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 13 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Christian Bande
Associé



**Comptes
Annuels
2021**

228, rue du Faubourg Saint Martin

75 010 PARIS

www.ordre-infirmiers.fr

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 182 337	1 200 372	981 965	729 169
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	1 376 943	1 376 943		1 574 646
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	1 110 144	534 119	576 024	685 087
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	81 660	75 774	5 887	6 882
	Autres immobilisations corporelles	1 512 711	1 160 858	351 853	294 388
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	293 431		293 431	296 511	
TOTAL (II)		6 557 225	4 348 066	2 209 159	3 586 683
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	39 600		39 600	39 600
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	24 427 096	9 049 513	15 377 583	15 406 020
	Autres créances	11 575		11 575	48 508
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	80		80	80	
DISPONIBILITES	13 749 552		13 749 552	7 277 107	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	722 078		722 078	768 632
	TOTAL (III)	38 949 980	9 049 513	29 900 467	23 539 946
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		45 507 206	13 397 579	32 109 627	27 126 629

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

296 511

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	4 972 808	6 150 020
Résultat de l'exercice	458 518	(1 177 213)	
Subventions d'investissement Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		5 431 326	4 972 808
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	77 955	77 955
	Total des provisions		77 955
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	675 357	617 130
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 180 306	1 388 835
	Dettes fiscales et sociales	1 230 873	918 421
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 003 853	389 083	
Autres dettes	945 012	1 166 397	
Produits constatés d'avance (1)	21 564 945	17 596 000	
Total des dettes		26 600 346	22 075 866
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		32 109 627	27 126 629
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		458 518,14	(1 177 212,63)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		25 924 989	21 458 736
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2021	31/12/2020
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			5 265 036	7 613 019
	Autres produits			18 594 652	16 901 373
Total des produits d'exploitation (1)				23 859 688	24 514 392
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			9 554 474	7 813 194
	Impôts, taxes et versements assimilés			453 891	414 792
	Salaires et traitements			4 469 428	4 148 680
	Charges sociales du personnel			1 686 158	1 553 243
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			553 767	443 943
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations			1 376 943		
- sur actif circulant			2 951 313	11 325 056	
Dotations aux provisions				5 955	
Autres charges			2 563 795	5 699	
Total des charges d'exploitation (2)				23 609 768	25 710 562
RESULTAT D'EXPLOITATION				249 919	(1 196 170)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		249 919	(1 196 170)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	201 329	3 768
Total des produits financiers		201 329	3 768
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	73	188
Total des charges financières		73	188
RESULTAT FINANCIER		201 256	3 580
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		451 175	(1 192 590)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	3 294 10 037	57 924 1 650
Total des produits exceptionnels		13 331	59 574
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 988	44 196
Total des charges exceptionnelles		5 988	44 196
RESULTAT EXCEPTIONNEL		7 343	15 378
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		24 074 347	24 577 733
TOTAL DES CHARGES		23 615 829	25 754 946
RESULTAT DE L'EXERCICE		458 518	(1 177 213)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées